



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE 28 juin 2023

SUBLIMES ROUTES : LE DÉPARTEMENT A DÉPOSE PLAINTE SUITE A DES DÉGRADATIONS AU BELVÉDÈRE DE L'AUBASSE

Suite aux dégradations volontaires commises sur le belvédère de l'Aubasse ce week-end, la collectivité a déposé plainte pour dégradation et mise en danger de la vie d'autrui.

Le Département a récemment réceptionné les travaux de construction d'un belvédère au pas de l'Aubasse (RD 199), aménagé dans le cadre des projets des Sublimes routes du Vercors. Après plusieurs dégradations et vols pendant le chantier, les services du Département ont constaté de nouvelles dégradations sur le belvédère et ses abords ce week-end. Dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24, le dispositif de retenue du belvédère (garde-corps), constitué de mats métalliques et d'un treillis en acier a été détruit. Les dégâts comprennent également des inscriptions sur du mobilier.

Mise en danger d'autrui

Alors que la saison touristique débute, ces dégradations mettent en danger les visiteurs avec un important risque de chute (*cf photo*). Le Département a donc déposé plainte pour « dégradation de bien » et « mise en danger d'autrui avec risque immédiat de mort ou d'infirmité », ce mardi 27 juin à la gendarmerie de Romans-sur-Isère. Le montant des réparations est estimé par la collectivité à plus de 15 000 €. Pour la présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON : « ***En plus de causer un gaspillage d'argent public, ces actes de vandalisme mettent en danger les visiteurs, c'est inacceptable. Nous continuerons de lutter contre tous les activistes radicaux qui tentent d'imposer leur vision idéologique par la violence. La contestation, à quel que projet que ce soit, doit s'inscrire dans le respect des biens et des personnes.*** »

Pour rappel, le projet des Sublimes routes du Vercors au col de la Bataille concerne la construction de quatre belvédères (col de la Bataille, Aubasse, Lames, l'Arche) avec des cheminements piétons et l'installation d'une œuvre de Land Art au col de la Bataille. L'objectif est de donner à voir le paysage tout en préservant les sols. Les visiteurs seront invités à aller d'un belvédère à un autre à pied. Les sols accueillant des stationnements sont rendus perméables en remplaçant l'enrobé par un mélange terre-pierre. Ces aménagements comprennent des stationnements pour les vélos. Ils permettront également aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux points de vue.